

## La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N°17 – Juillet 2020

### Editorial

La convention citoyenne pour le climat vient de déposer ses conclusions. Il faut bien sûr agir et vite !

Certaines réactions sont révélatrices :

- Les propositions étaient déjà faites dans leur grande majorité par les associations.  
Qui dirait le contraire ?  
La convention montre qu'un échantillon représentatif de françaises et de français lorsqu'ils sont informés, formés, intègrent et comprennent, en environ six mois, les enjeux de la transition et sont en situation de faire 150 propositions ;
- La convention citoyenne n'était pas représentative.  
« *Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage !* ». Ce type de propos vient souvent d'élus qui se sont, jusqu'à ce jour, montrés peu préoccupés par le changement climatique.

Pourtant en ces temps de désaffection civique, le succès de cette démarche devrait interpeller les élus et les conduire à créer des dynamiques citoyennes dans les territoires en s'inspirant de la convention citoyenne pour le climat.

Après tout, il est permis de rêver !

*Bernard Bruneau, Président de France Nature Environnement Seine-et-Marne*

### Merci Michel !

*Nouvellement élu maire de sa commune, notre ami Michel Saint-Martin, vient donc de démissionner du conseil d'administration de FNE Seine-et-Marne. Membre très actif depuis plus de dix ans, Michel a été notre trésorier ces dernières années.*

*Sa disponibilité et sa générosité au service de nos objectifs communs auront accompagné son engagement sans faille.*

*Merci Michel ! Bon courage pour ce nouveau challenge, toujours au service des autres !*

# Sommaire

CLIQUEZ SUR L'ARTICLE QUE VOUS SOUHAITEZ LIRE

**La gestion de l'eau doit prendre en compte le dérèglement climatique !**

**L'exemple de la Bassée**

**Concertation publique sur le projet de charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques.**

**Dire non à l'assouplissement des règles d'utilisation des pesticides près des habitations !**

**« Les amis de Carnetin »**

**Les outils numériques : une solution idéale pour communiquer et travailler ?**

**T4 Roissy : un projet porté par ADP qui s'inscrit dans un contexte de course à la « croissance »**

**26 Associations, Collectifs et ONG demandent au Président de la République l'abandon du projet de Terminal 4 à Roissy-Charles de Gaulle**

**Les papillons**

**Adhérer à FNE Seine-et-Marne : pourquoi ?**

**Propositions de la convention citoyenne pour le climat : il est temps de passer aux actes**

**Un syndicat lance un flot inouï d'insultes contre des opposants à l'épandage aérien de pesticides**

**Rejoignez-nous !**

***La gestion de l'eau doit prendre en compte le dérèglement climatique !  
L'exemple de la Bassée***

***Une enquête publique, très importante, se déroule jusqu'au 10 juillet. Elle concerne la construction d'un espace endigué et d'un bâtiment en béton recevant des équipements de pompage, appelé "casier pilote" destiné à protéger Paris des inondations. Nous avons étudié un projet alternatif, fondé sur la nature.***

La question de la gestion du risque naturel d'inondation en Île-de-France est majeure. En cas de crue centennale du type de celle de 1910, les dommages pourraient s'élever à plusieurs dizaines de milliards d'euros : 13 000 entreprises, des centaines de milliers de citoyens pourraient être durablement affectés.

Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Seine et Marne Francilienne et les institutions en charge de la gestion du risque naturel d'inondation prévoient une série d'actions et de préconisations. Parmi elles :

- Mieux informer les populations ;
- Renforcer les coopérations entre acteurs (avec le monde agricole par exemple) afin de créer des zones d'expansion pour les crues ;

- Ralentir voire stopper l'urbanisation en zones inondables ainsi qu'un programme controversé de construction de « casiers » sur des zones d'anciennes gravières à l'est de Montereau-Fault-Yonne, en Seine-et-Marne, dans la grande zone humide de la Bassée.



### Réduire les risques d'inondations

Un fleuve, une rivière constituent des écosystèmes dynamiques qui doivent pouvoir fonctionner dans des conditions hydrologiques très diverses tels que les étiages et les crues. Gérer les crues et leurs conséquences par des techniques d'ingénierie écologique nécessite de conserver au maximum le caractère naturel en utilisant les propriétés mêmes de la rivière. Il convient notamment de :

- Diminuer le ruissellement sur les bassins versants ;
- Ralentir les écoulements en amont ;
- Conserver et réhabiliter les zones d'expansion des crues.

Les grandes crues dans l'agglomération parisienne sont généralement dues à la conjonction des crues de la Seine et de l'Yonne à leur confluence. Les crues de la Seine sont lentes, les crues de l'Yonne sont rapides et violentes. Le projet de « casiers » porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs vise à ralentir encore la crue de la Seine pour laisser passer l'onde de crue de l'Yonne. Sur le fond l'idée paraît pertinente, mais **ce projet d'aménagement hydraulique est daté, il ne prend pas assez en compte les mutations climatiques, écologiques et sociétales en cours.**

### Les casiers écrêteurs

Le projet consiste à créer dix casiers écrêteurs en Bassée, le premier dit « pilote », doit permettre de stocker dix millions de mètre cube d'eau. Ces casiers qui seraient remplis rapidement par un système de pompes puis vidés gravitairement lorsque les pics de crues seraient passés. Les casiers seraient entourés de digues de trois à quatre mètres de hauteur. Même si des efforts de valorisation écologique sont proposés, ce projet reste **une solution artificielle introduite dans une région naturelle remarquable disposant d'un potentiel d'expansion des crues.** Suite au débat public en 2011/2012, la réalisation d'un « casier pilote a été décidée ». La problématique du manque d'eau, pourtant souligné par les climatologues, n'est pas pris en compte.



## La solution alternative

La position de FNE Seine-et-Marne et de FNE Île-de-France est de soutenir une **solution naturelle qui rétablit et favorise l'expansion latérale des crues** en permettant à la plaine alluviale de la Bassée de jouer pleinement son rôle régulateur des grandes crues (excès) » et d'étiages (déficits en eau).

Dans le contexte du dérèglement climatique, les derniers travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) montrent clairement que les risques de sécheresse/étiage seront tout aussi importants que les risques d'inondation.

Dans la Bassée, deux nappes, l'une alluviale en contact direct avec la plaine alluviale et l'autre beaucoup plus profonde, permettent de stocker les excès et de réguler les déficits en eau.

La Bassée est la dernière réserve d'eau potable de l'Île-de-France, il est vital de la protéger. Le principe même de focaliser le projet de dix casiers dans un but de ne gérer qu'un excès d'eau en cas de crue exceptionnelle exclut à priori toute possibilité de prendre en compte les capacités régulatrices de la Bassée en cas de sécheresse. Ce projet est donc décalé par rapport aux enjeux du dérèglement climatique.

**Cette solution naturelle, a été proposée en 2015 par Seine-et-Marne Environnement** et soumise à l'EPTB. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), après étude du dossier, demandent « *d'évaluer une solution naturelle pérenne d'inondation, donc de stockage* ». Le CSRPN précise également que la mise en œuvre de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » a quasiment oublié la proposition « Eviter » pour passer directement aux objectifs de réduction et de compensation. De son côté le CNPN note qu'à l'heure des solutions fondées sur la nature, un projet disposant de tels moyens constitue une occasion unique d'en faire la démonstration à grande échelle. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) **demande au maître d'ouvrage de présenter l'évaluation d'une solution naturelle en exploitant au maximum les capacités de la Bassée.**

Les grands principes de la « solution naturelle » que nous soutenons sont :

- Éviter la concomitance des crues de la Seine avec celles de l'Yonne ;
- Sortir du modèle de casiers de surstockage conçu dans les années 1990 ;
- Jouer sur les effets cumulatifs d'actions plus modestes ;
- Mettre en place des processus **qui rétablissent et favorisent l'expansion latérale des crues** ;
- Utiliser les infrastructures existantes en les adaptant quand cela est nécessaire ;
- Protéger les villes, villages et habitations du secteur ;
- Rémunérer le service rendu ;
- Restaurer écologiquement la Bassée aval en lui permettant de retrouver son caractère originel de zone humide.

## L'enquête publique

Le dossier élaboré par FNE Ile-de-France et FNE Seine-et-Marne est disponible sur <http://www.environnement77.fr/> et <https://fne-idf.fr/>

L'enquête publique relative au **projet de construction et exploitation d'un aménagement hydraulique et la réalisation d'actions de restauration écologique, dit "opération de site pilote de la Bassée"** porté par l'**Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs** se tiendra du 10 juin au 10 juillet 2020.

Pour consulter les dossiers et déposer des observations : <http://sitepilotelabassee.enquetepublique.net>

## Une zone humide d'importance nationale

La Bassée est une vaste plaine alluviale inondable, tronçon de la vallée de la Seine à 90 km au sud-est de Paris. Elle s'étend de Romilly-sur-Seine en amont (confluence Seine-Aube) à Montereau-Fault-Yonne en aval (confluence Seine-Yonne).

Le fond de vallée, large et à faible pente a permis à la Seine de divaguer, formant un chevelu de cours d'eau et un réseau de noues.

Cette vaste plaine alluviale est connue pour ses richesses écologiques exceptionnelles et ses ressources naturelles, elle est classée parmi les 87 zones humides d'importance nationale en France. Une réserve naturelle nationale y a été créée en 2002, on y trouve des espèces végétales et d'insectes protégées au niveau national.

Enfin, il faut bien insister sur le fait que la mise en œuvre de ce premier casier pilote, d'une solution qui n'est pas naturelle, n'a de sens que si ce projet dans son ensemble est réalisé. En effet, l'objectif est d'abaisser la ligne de crue de la Seine de 40-50 cm au total par les 10 casiers. Le seul casier pilote ne pourrait diminuer le pic de crue que de quelques centimètres. Il est donc fondamental d'envisager la mise en œuvre du casier pilote que s'il est 100% acté que les 9 autres casiers soient construits. L'emplacement du premier casier a été choisi pour sa facilité d'un point de vue foncier et sa configuration propre. Il doit permettre de tester la remise en état du site et un suivi écologique sur deux-trois ans lors de la première inondation et donc mise en œuvre du remplissage en temps réel du casier. Ceci veut dire que si ce casier est achevé fin 2023 comme prévu et si une inondation a lieu début 2024, l'étude de la mise en place du deuxième casier ne pourrait démarrer qu'en 2027 au plus tôt. **Il est donc probable que la mise en œuvre des neuf autres casiers se déroulera sur plus de vingt ans c'est-à-dire les années 2050. Ceci veut dire que d'ici maintenant (2020) à 2050, aucune solution n'est disponible pour gérer une crue majeure de la Seine qui pourrait fortement impacter Paris.**

## *Concertation publique sur le projet de charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques.*

Lors du COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 10 octobre 2019, FNE Seine-et-Marne demandait que :

- Les associations de défense et de protection de l'environnement soient associées à l'élaboration de la charte départementale, dite de « bon voisinage » ;
- Les plans d'épandage deviennent des documents publics.

Depuis non seulement FNE Seine-et-Marne n'a pas été sollicitée à cette époque, mais qui plus est, elle ne l'a pas été non plus à l'occasion de la concertation publique sur un projet de charte d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires, prévue du 23 mars au 24 avril 2020, reportée en raison de la pandémie au 1er juin 2020.

En effet, ce projet de charte et sa notice de présentation précisent que cette concertation et les modalités de dialogues sont limitées aux seuls utilisateurs de pesticides et aux habitants résidant à proximité des lieux d'épandage (1)

Concertation publique du projet de charte d'engagements visant à recueillir les observations en application du décret n°2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation :

- des personnes habitant à proximité des zones susceptibles d'être traitées avec des produits phytopharmaceutiques ou leurs représentants, ainsi que celles des associations dont l'objet statutaire comporte la défense des intérêts collectifs des habitants concernés et dont le périmètre d'action géographique correspond à celui du projet de charte
- des maires des communes concernées, ainsi que l'association des maires du département
- des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques.

Ainsi les associations environnementales comme la nôtre sont écartées du comité de suivi et des modalités de dialogue.

Cette charte d'engagement doit être validée par le préfet.

Considérant les risques sanitaires que font courir l'usage de pesticides à l'ensemble de la population et à la biodiversité, nous demandons une information de la population.

### **Connaître le nom exact des produits épanchés**

Les pesticides qui sont épanchés sont des mélanges de plusieurs substances actives à différentes concentrations. Ces mélanges portent des noms commerciaux différents suivant les fabricants.

Seul le nom exact d'un mélange donné permet d'avoir connaissance, en se reportant la base de données EPHY (Le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France) de la composition du mélange et de sa classification. Il est alors possible de vérifier des dangers et des risques inhérents à chaque formulation, ainsi que des recommandations d'usage.

### **Un exemple**

Seul le fait de savoir qu'un agriculteur est en train d'épancher de l'Axial Pratic (de chez Sygenta) permet de savoir que cette formulation est classée C2, C1SCB, C2, TCC2, et AT (1) et que les flacons doivent être étiquetés H315, H317, H361d, H411 et enfin EUH401 (2).

Ce sont donc les phrases de risque qui permettront de savoir, au regard de la charte d'engagement, quelles sont les distances de sécurité que l'agriculteur doit appliquer.

Ainsi, selon le projet de charte, malgré la classification déjà fournie du produit Axial, celui-ci n'étant pas classé CMR 1 ou avéré (3), la distance de sécurité de ce produit sera de 5m, voire 3m sous certaines autres conditions.

En effet dans le projet de charte d'engagement, il mentionné que seuls les produits comportant les phrases de risques suivantes sur l'étiquette du bidon : H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd H360Df, H370, H372 et les substances actives considérées comme ayant des effets perturbateurs, qui devront être dispensés à une distance de 20m incompressibles.

D'où la nécessité de connaître le nom du produit épanché.

A travers cet exemple, FNE Seine-et-Marne apporte la démonstration que les résidents des zones d'habitation, mais aussi toutes les personnes pouvant être présentes durant l'épandage ou dans les jours suivant l'épandage doivent pouvoir s'informer des produits déversés dans l'environnement, produits avec lesquels elles ont pu être contact ou qu'elles ont pu inhaler, de façon ponctuelle ou répétée.

Il s'agit là d'un vrai risque sanitaire et environnemental qui nécessite une totale transparence.

## Le glyphosate n'est pas présenté comme nocif pour la santé

En 2018, 536 tonnes de substances actives qui ont été épandues. Parmi les 20 premières substances actives épandues en Seine-et-Marne, aucune n'est classée CMR1 (ou avéré).

Il faut rappeler que le glyphosate, première substance active épandue en Seine-et-Marne n'est pas classée CMR par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Ainsi à ce jour nous n'avons pas été en mesure d'identifier une seule substance active qui ferait l'objet d'une dispense de sécurité de 20 m incompressibles.

Cela est très étonnant puisque l'ANSES interdit l'utilisation des mélanges de produits se référant aux mentions de danger précitées, et que les pesticides contenant de l'époxiconazole, perturbateur endocrinien avéré ont été retirés du marché en 2019. Autrement dit une dispense de sécurité de 20m serait donc une disposition qui n'a pas ou plus de raison d'exister dans le projet de charte en Seine-et-Marne, pour 2020. Mais si des pesticides voient leur Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) être retirée, de nouvelles AMM sont délivrées par l'ANSES en permanence.

**Gérard Dumaine, administrateur de FNE Seine-et-Marne**

FNE Seine-et-Marne réitère donc sa demande pour que les cahiers d'enregistrement des traitements phytopharmaceutiques soient mis à la disposition du public, et que cette disposition soit inscrite dans la charte d'engagement. Conformément à la convention d'Aarhus, nous demandons accès à cette information.

Nous demandons notre participation au processus décisionnel en ce qui concerne l'épandage des pesticides et aux mesures de préventions qui leurs sont associées.

En référence à la récente circulaire du 11 mai 2020 de La ministre de la transition écologique et solidaire, nous demandons à ce qu'un éventuel refus d'accéder à cette information et à cette participation nous soit motivé.

1. Classement : C2 ( corrosion cutanée/irritation cutanée –Catégorie 2 ) , C1CSB : ( sensibilisants cutanés-catégorie 1 sous-catégorie B) C2 : ( Toxique pour la reproduction - catégorie 2 ) , TCC2 : ( Danger pour le milieu aquatique – Danger chronique , catégorie 2 ) , AT ( mention d'avertissement – ATTENTION).
2. Phrases de risque : H315 (provoque une irritation cutanée) , H317 (peut provoquer une allergie cutanée), H361d (susceptible de nuire au fœtus ) , H411(toxique pour les organismes aquatiques) et enfin EUH401 (Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement).
3. CMR Les substances chimiques seules ou en mélanges peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Certaines d'entre elles peuvent ainsi être cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction. Elles sont alors dites « CMR ».

***Dire non à l'assouplissement des règles d'utilisation des pesticides près des habitations !***

- François Halligon (Président de la LPO Pays de la Loire)
- Gwenola Kervingant (Président de Bretagne Vivante)
- Pierre Guillaume (Administrateur référent Environnement-Agriculture de l'UFC Que Choisir Pays de la Loire)

### **Réduire des distances d'utilisation déjà beaucoup trop faibles**

Si les chartes actuellement en concertation sur le site de la chambre d'agriculture (1) ont officiellement pour objet de favoriser le dialogue entre agriculteurs et riverains, c'est un tout autre objectif que les tenants de l'agriculture intensive ont en tête : réduire les distances minimales d'application à respecter vis-à-vis des propriétés voisines, fixées en principe à 10 mètres pour les cultures hautes et 5 mètres pour les autres. *« Alors que les distances prévues par la réglementation nationale sont déjà largement insuffisantes pour protéger efficacement les riverains des parcelles traitées, les chartes proposées par la chambre d'agriculture visent à les réduire de moitié et même à les supprimer purement et simplement si l'habitation est occupée de façon discontinue ! »* s'indigne Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire. *« Cette diminution du niveau de protection de la santé humaine est inacceptable ».*

### **Une charte à sens unique en faveur des utilisateurs de pesticides**

Contrairement à ce qu'impose pourtant la réglementation nationale, les chartes ne proposent aucune contrepartie à ces assouplissements. C'était pourtant l'occasion pour les exploitants agricoles de s'engager à réduire la quantité de produits utilisés, à planter des haies aux abords des propriétés ou encore à implanter de manches à air permettant de s'assurer de la force du vent lors de l'application. Encore plus grave, ces chartes censées favoriser le dialogue entre agriculteurs et riverains ne prévoient aucune modalité d'information de ces derniers, qu'il s'agisse de la nature des produits utilisés ou de l'imminence d'un traitement. Des moyens techniques existent pourtant en ce sens. *« Bien qu'elles proclament le "bien vivre ensemble", ces chartes ne prévoient aucun engagement concret en ce sens : elles sont vides »* constate Pierre Guillaume, administrateur référent Environnement-Agriculture de l'UFC Que Choisir Pays de la Loire. *« Les riverains se voient imposer une exposition plus directe aux pesticides sans la moindre contrepartie ».*

### **Un seul horizon souhaitable : la sortie des pesticides chimiques**

C'est bien vers une sortie des pesticides qu'il faut se diriger pour le salut de la biodiversité, de la santé humaine et, première concernée, de l'agriculture elle-même. *« Les projets de charte actuellement en concertation ne constituent qu'un moyen de faire perdurer un modèle agricole intensif à bout de souffle, tout en donnant l'illusion que les représentants agricoles agissent pour modifier ce modèle »* estime François Halligon, président de la LPO Pays de la Loire. *« Il est temps de sortir de l'affichage, dont ces chartes ne sont qu'un énième avatar, et d'agir réellement pour faire évoluer l'agriculture vers un modèle durable ».*

*« Les amis de Carnetin »*

### **Un peu de géographie**

Carnetin est une petite commune de 454 habitants située au nord-ouest de la Seine et Marne sur la butte de l'Aulnay dominant les boucles de la Marne. Celle-ci classée récemment village de caractère bénéficie encore très localement d'un environnement privilégié malgré un secteur plus que fortement impacté par les carrières de gypse, les décharges de tous genres et l'urbanisation galopante voisine du secteur de Marne la vallée.

## L'histoire

L'association « Les Amis de Carnetin » est une « vieille association » de défense de l'environnement créée, par nos aînés, en 1973 à l'époque où le ministère de l'Écologie n'était qu'un simple nouveau secrétariat d'État ....

A l'origine de cette naissance, les nuisances générées par une décharge de déchets pharmaceutiques dite de classe 1 située sur le territoire de la commune en provenance du laboratoire Roussel-Uclaf de Romainville.

Les actions de l'époque ont abouti à la fermeture du site. Cependant, les pollutions de 17 années d'activité sont restées sur 4 hectares de zone naturelle.

En 2003 après une période de sommeil, face à la menace d'une importante Installation de Stockage de Déchets Inertes (I.S.D.I), l'association a été réactivée.

Les déchets devaient combler un charmant vallon situé dans une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 comportant un ru et une zone humide. Une importante mobilisation, des actions juridiques et le rapprochement avec l'ASMSN (Association Seine et Marnaise de Sauvegarde de la Nature) devenue FNE Seine et Marne ont permis de faire échouer ce sinistre projet.

L'association s'est investie ensuite dans une participation active au sein du Collectif associatif local "Sauvons la Dhuis" qui a contribué à :

- Faire échec à la vente par la Ville de Paris au profit de la société Placoplâtre d'un important linéaire de l'aqueduc de la Dhuis parcouru par une « promenade » régionale afin de faciliter la réalisation de carrières ;
- Renforcer la prise en compte et le suivi des mesures de dépollution du fort de Vaujours, ancien site du CEA toujours pollué à l'uranium ;
- Limiter l'impact de la nouvelle carrière Placoplâtre dite du bois Gratuel sur la commune voisine de Villevaudé.

## Aujourd'hui

Malgré son nom désuet, l'Association a su évoluer, son objet porte essentiellement sur la défense de l'environnement contre toutes formes de nuisances. Cette action ne se limite pas à notre village mais peut s'exercer comme le précisent nos statuts sur les communes, communautés de communes, communautés d'agglomérations avoisinantes actuelles et futures.

Dans ce but, nous exerçons une vigilance active et nous intervenons éventuellement auprès des élus et des pouvoirs publics.

Nous sommes souvent consultés spontanément afin de contribuer à l'amélioration de documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) dans la prise en compte de l'environnement en tant que personne publique associée par notre commune et par les communes voisines.

Nous nous réservons, à ce sujet, le droit de contester certaines décisions ou autorisations devant les tribunaux où nous avons plusieurs affaires en cours.

Nous participons en général aux enquêtes publiques locales en notre nom et représentons FNE Seine et Marne dans plusieurs commissions.

Nos dernières inquiétudes locales : le futur chantier de dépollution de la décharge de produits pharmaceutiques qui manque à ce jour de transparence et le début d'une urbanisation industrielle, au départ illégale, d'une zone naturelle remarquable réalisée sans soucis de préoccupations écologiques.

Sur le terrain :

Nous avons réouvert un certain nombre de sentiers que nous entretenons régulièrement dont certains ont été pris en charge avec plus ou moins de bonheur par notre communauté d'agglomération ;

Nous avons contribué à sauvegarder la mare communale qui est maintenant réhabilitée et dont la municipalité nous a confié la gestion courante ;

Nous organisons chaque année une opération de nettoyage des chemins ainsi que des fossés de notre départementale.

En regardant les archives de l'association, nous constatons évidemment certaines satisfactions mais aussi la récurrence des problèmes environnementaux malgré l'évidence de l'urgence climatique.

La présence associative est plus que nécessaire car l'ouvrage est constamment à remettre sur le métier...

**Claude Gautrat, président des « Amis de Carnetin »**



La mare communale de Carnetin dite « Mare à Gros » gérée par l'association

## ***Les outils numériques : une solution idéale pour communiquer et travailler ?***

*Travailler par « voie dématérialisée » suffit-il ? Cette nouvelle modalité de travail peut-elle remplacer la présence physique des partenaires ?*

La Covid 19 s'est invitée, invisible et imprévisible, et nous nous sommes retrouvés confinés sans possibilité de se rencontrer physiquement !

Comment avancer et travailler dans ce contexte avec « les mesures de distanciation sociale » ?

Une voie royale s'est apparemment ouverte devant nous : les outils du numérique, le virtuel.

Si le travail « par voie dématérialisée » offre de nombreux avantages, comme d'éviter les déplacements et de favoriser l'augmentation de la fréquence des réunions, très vite il a montré ses limites.

### **La visioconférence et la téléconférence.**

Premier constat, cette méthode de la visioconférence nécessite d'être équipé. Ce qui n'est pas le cas pour plus de 7,5 millions de personnes qui restent « privées d'une couverture internet de qualité » (Rapport d'activité 2018 du Défenseur des droits).

Ces technologies de l'information conduisent à une surcharge de travail avec l'accroissement des messages électroniques et la transmission des documents qui ne peuvent être convenablement étudiés pendant la visioconférence. Sans parler des problèmes techniques, qui pour les uns ou pour les autres surgissent parfois de manière impromptue avant ou pendant la conférence.

Elles n'autorisent pas non plus les conversations en « off » en amont et pendant la pause, ou encore les échanges de notes et dialogues à voix basse, sans parler des petites blagues complices.

En ce sens il y a une perte « d'humanité » et de cohésion du groupe.

Enfin le dispositif technique de l'écran ne favorise pas la vue globale du groupe et si l'écran affiche plusieurs interlocuteurs il est difficile de saisir les réactions ou de percevoir les signaux informels que sont un haussement d'épaule ou un froncement de sourcil.

Il y a une réduction de la substance et de l'intensité des échanges.

Dans ces conditions l'atteinte du consensus est plus délicate. Chacun doit s'exprimer à tour de rôle et attendre de pouvoir prendre la parole. Il manque la dynamique de l'oralité et du groupe physiquement présent en un même lieu.

### **Le vote ou l'avis donné virtuellement : à titre d'exemple, deux cas de figure.**

A) Le vote ou l'avis donné par voie dématérialisée sur un dossier simplement envoyé par mail pour une commission préfectorale.

Ce mode de fonctionnement ne permet pas le débat entre les membres de la commission.

Le principe même d'une commission, assemblée de personnes chargée d'une étude collective, est un lieu d'échanges et de propositions. Comment, alors sans « présentiel », l'avis de la commission peut-il être influencé et en définitive élaboré suite aux échanges qui ont lieu ?

Sans connaître les analyses et propositions des autres membres dans un échange dynamique et dans une même temporalité comment faire avancer le débat ?

L'avis par voie dématérialisée ne favorise pas le débat, objet même de la commission et par là un vote consensuel.

B) Les enquêtes publiques

Nous n'aborderons pas les expériences menées en Bretagne et dans les Hauts-de-France où, en application du décret 2018-1217 du 24/12/2018, une participation du public par voie électronique doit remplacer les enquêtes publiques pour une durée 3 ans.

La voie dématérialisée offre l'accès à tous aux documents constitutifs de l'enquête publique et il est possible de déposer ses observations. Ce qui est une avancée démocratique.

Mais la question fondamentale : peut-on se dispenser de la présence du commissaire enquêteur ?

Le commissaire, par sa présence, a la possibilité de répondre aux questions et d'apporter des éclaircissements au public venu déposer une contribution. Son rôle est également d'avoir une écoute objective des arguments émis et d'échanger avec les personnes venues le rencontrer lors de ses permanences. Il a la capacité d'organiser une réunion publique concernant le projet en animant les débats. Enfin dans un avis motivé, il a compétence pour faire évoluer un projet.

La consultation électronique comme outil démocratique, ne saurait remplacer la présence d'un commissaire enquêteur. Les deux sont complémentaires

## Conclusion

Si le confinement a favorisé, tout comme le développement du « télétravail », l'essor de l'utilisation des outils numériques, et si cette façon de travailler, poussée par les progrès technologiques, a le vent en poupe, elle ne saurait supprimer totalement les échanges « de visu ».

Rappelons que participer à une réunion est synonyme de rassemblement, de rencontre en un même lieu et dans un même temps et de vie sociale. L'objectif est de favoriser des avis à discuter et aboutir à un consensus sur un point précis.

**Brigitte Delord, administratrice de FNE Seine-et-Marne**

### *T4 Roissy : un projet porté par ADP qui s'inscrit dans un contexte de course à la « croissance »*

Nos sociétés reposent sur un modèle consumériste de plus en plus exacerbé et nous sommes tous pris dans cette spirale. Le monde économique a pris le grand tournant dans les années 70 en spécialisant les activités générant des flux importants de marchandises et de personnes.

C'est pourquoi, la perte de l'industrie locale et les facilités de déplacement conduisent au développement du trafic terrestre, aérien et maritime boosté par la révolution technologique et numérique mais aussi par l'énergie trop bon marché.

La Chine, aujourd'hui fournisseur de produits manufacturés, trop souvent superflus mais aussi client de produits de luxe et de tourisme construit des aéroports géants pour ses habitants en demande de consommation.

Le projet du T4 porté par ADP s'inscrit dans ce contexte d'expansion humaine et de course à la « croissance ». Il répond à une demande inconsidérée de déplacements et de compétition mondiale : le toujours Plus. Mais soyons tranquilisé, il nous est opposé que grâce aux avancées technologiques, il n'y aura pas d'augmentation de nuisances, en minimisant les quelques molécules de polluants supplémentaires, Co2 et particules diverses.

L'Etat, les élus locaux comme nationaux favorables au projet, considèrent en majorité que tout est bon pour générer de l'activité économique, bon pour l'emploi, bon pour les rentrées de taxes et donc bon pour le développement du territoire. A ce projet, ils assortissent tout de même diverses conditions sociales et environnementales.

Dans le contexte de crise sanitaire mondiale, à l'initiative de l'ADNOCNAR, le groupement des associations réuni sous la bannière G.A.R.E, une lettre à l'adresse du Président de la République fait état notamment du plan de transformation proposé par le groupe de réflexion *Shift Project* qui soutient une réduction des mobilités à fortes émissions de gaz à effet de serre comme la voiture et l'avion.

C'est la suppression de la flotte aérienne de tous les avions anciens, en privilégiant la classe économique, la localisation de certaines productions et l'abandon de livraison de « l'hyper express » ou encore une tarification incitative pour l'usage des lignes ferroviaires. La visioconférence est également une source de limitation de déplacements. On pourrait y ajouter le télétravail quoiqu'il puisse provoquer un bouleversement dans l'organisation du travail, il pourrait même être un accélérateur de délocalisation de la main d'œuvre et d' « uberisation ».

FNE Seine-et-Marne soutient la démarche d'interpellation du Président de la République pour une relance de l'économie plus sobre dans le respect de l'objectif de la neutralité carbone.

**Benoit Penez, administrateur de FNE Seine-et-Marne**



*26 Associations, Collectifs et ONG demandent au Président de la République l'abandon du projet de Terminal 4 à Roissy-Charles de Gaulle*

La reconstruction économique de notre pays suite à la crise sanitaire du Covid 19 s'accompagne d'investissements massifs de la part de l'Etat. C'est une occasion unique d'initier une évolution sociale, environnementale et économique qui maintienne pendant plusieurs décennies la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre constatée pendant le confinement. La France s'y est engagée au travers de sa Stratégie Nationale Bas Carbone, qui vise la neutralité carbone pour le milieu de ce siècle. Or le Haut Conseil pour le Climat pointe du doigt l'insuffisance des résultats obtenus jusqu'ici.

Le transport aérien international, par ailleurs vecteur aggravant des pandémies, a largement contribué à cette dérive, en multipliant par plus de deux ses émissions depuis 1990.

**Dans ce contexte, est-il nécessaire de construire le Terminal 4 de Roissy Charles de Gaulle ?**

Les signataires de la [Lettre ouverte](#) jointe demandent au Président de la République, au nom des engagements que notre pays a pris pour atteindre la neutralité carbone en 2050, et pour le respect envers les générations futures qui n'ont pas demandé à hériter d'une planète invivable, de **renoncer à tout investissement qui permettrait d'accroître le trafic aérien**, notamment les 9 milliards d'euros que le groupe Aéroports de Paris envisage d'engager pour financer une éventuelle aérogare T4 à Roissy Charles de Gaulle.

**Les signataires comptent sur un engagement clair et sans équivoque concernant l'abandon du projet du Terminal 4 à Roissy Charles de Gaulle et des extensions d'aéroports sur l'ensemble du territoire, projets symptomatiques d'un temps révolu.**

Ils soutiennent les propositions visant à réduire l'impact climatique et sanitaire du transport aérien (pollutions sonores et chimiques), en particulier celles présentées par le Réseau Action Climat, le Shift Project, Oui au train de nuit et la Convention citoyenne pour le Climat.

*Les 26 associations signataires de la Lettre ouverte au Président de la République :*

ADERA – Dominique Lazarski, Présidente  
 ADVOCNAR – Françoise Brochot, Présidente  
 ALOFA TUVALU – Gilliane Le Gallic, Présidente fondatrice  
 AMIS DE LA TERRE VAL D'OISE – Thierry Avramoglou, Président  
 A.N.A. (Alerte Nuisances Aériennes) – Luc Offenstein, Président  
 AREC – Jean-Paul Hunault, Vice-président  
 CIRENA – Michel Dumas, Président  
 CONVERGENCE ASSOCIATIVE – Michel Riottot, Président d'honneur FNE-IDF  
 CSNA (Collectif Santé Nuisances Aériennes) – Jean-Pierre Enjalbert, Président  
 DIRAP – Jean-Marc Buteux, Président  
 ENVIRONNEMENT 92 – Irène Nenner, Présidente  
 ENVIRONNEMENT 93 – Francis Redon, Président  
**FNE Ile-de-France – Thierry Hubert, Président**  
**FNE Seine & Marne – Bernard Bruneau, Président**  
 MNLE Réseau Homme et Nature – Christian Pellicani, Président  
 MNLE 93 et Nord Seine-et-Marne – Jean-Marie Baty, Président  
 ONASA – Christian Doreau, Président  
 OYE 349 – Luc Offenstein, Président  
 RESPIRE – Olivier Blond, Président  
 ROSO – Didier Malé, Président  
 SOS Vallée de Montmorency – Didier Lefèbvre, Président  
 UFCNA (Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs) – Chantal Beer Demander, Présidente  
 OUI au train de nuit – Sylvain Fischer, membre du collectif  
 VILLE & AÉROPORT – Jean-Pierre Blazy, Président  
 VOE (Val d'Oise Environnement) – Bernard Loup, Président  
 Youth for Climate – Léna Lazare, membre

## Les papillons

« Les papillons ne sont que des fleurs envolées un jour de fête où la nature était en veine d'invention de de fécondité »  
 George Sand



Apollon



Aurore



Azuré commun



Cuivré de la Verge d'or



Citron



Doublure jaune



Fadet commun



Gazé



Flambé



Grand nacré



Grande Naïade



Hespérie de la mauve

Photos : Marie-Paule Dufлот, Vice-présidente de FNE Seine-et-Marne

## Adhérer à FNE Seine-et-Marne : pourquoi ?

### Pour être plus nombreux pour peser davantage

Parce que :

- La pandémie a mis en évidence les impacts de notre mode de vie (qualité de l'air, bruit, biodiversité, ...) ;
- Il faut construire ensemble la transition sociale et écologique.

Parce qu'il faut agir aussi

- **Au quotidien** pour :
  - Infléchir les conséquences du changement climatique ;
  - Pouvoir produire et consommer différemment ;
  - Protéger la qualité de l'air, la ressource en eau, la biodiversité, les espaces naturels ;
  - Limiter l'urbanisation ;
  - Mettre en place une mobilité durable ;
  - Soutenir les actions pour une meilleure alimentation ;
  - Favoriser les circuits courts ;
  - ... / ...
- **Localement** pour s'informer et agir (des projets au niveau des communes, des communautés de communes, des communautés d'agglomération, du département, de la région peuvent être préjudiciables à l'intérêt général et aggraver le contexte actuel) avec le soutien des associations de FNE Seine-et-Marne.

### Pour être plus nombreux pour peser davantage

- Aujourd'hui, dans le département, nous fédérons 2722 adhérent(e)s (58 adhérent(e)s individuel(le)s et 45 associations) : plus nous sommes nombreux, plus nous pouvons peser !

- Compte tenu de la situation, nous avons plus que jamais besoin de forces vives pour mener nos actions, nous avons besoin de vous, quels que soient vos savoir-faire ou compétences. ;
- Vous souhaitez nous soutenir et agir en devenant membre actif, participer à des actions locales notamment, essentielles. Quel que soit votre niveau d'engagement vous le ferez dans un cadre collectif avec d'autres membres de FNE Seine-et-Marne.
- Vous pourrez bénéficier de formations.
- Vos contributions (adhésions et dons) nous donnent non seulement les moyens de réaliser nos actions mais aussi contribue à notre indépendance financière.

***Avec FNE Seine-et-Marne,***

***Donner du sens à votre volonté d'agir pour une vraie transition sociale et écologique !***

***Refuser la fatalité !***

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 57 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

FNE Seine-et-Marne est membre de FNE Île -de-France.

***Propositions de la convention citoyenne pour le climat : il est temps de passer aux actes***

France Nature Environnement, 18 juin 2020

Après l'épisode du Grand débat national, dont on attend toujours les résultats, la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) remettra au cours de ce week-end au Président de la République et au Premier ministre, et plus largement aux Français, les mesures qu'elle estime nécessaires « pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici à 2030 dans une logique de justice sociale ». Le groupe « Environnement et Nature » du Conseil Social, Economique et Environnemental, dont France Nature Environnement fait partie, livre ses attentes.

France Nature Environnement, les Amis de la Terre France, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Humanité et Biodiversité, le Réseau Action Climat, Surfrider Fondation, organisations siégeant au CESE dans le groupe « Environnement et Nature », se réjouissent de cette mobilisation collective et de la motivation des 150 citoyens de la Convention, maintenues au cours d'un long processus. Cet investissement témoigne de la prise de conscience citoyenne de l'urgence climatique et de la nécessité de mettre en œuvre des solutions concrètes. Il est désormais venu le temps d'agir.

Aujourd'hui, la cohorte d'alertes scientifiques, la multiplication des contributions répétées et convergentes de la société civile tant par les nombreux avis du CESE\*<sup>[1]</sup> que les propositions nombreuses issues de toute la société, les recommandations du Haut Conseil pour le Climat et enfin les mesures de la CCC posent une question centrale : quelles suites les pouvoirs publics entendent-ils donner à ces forces de propositions, le passage aux actes ne pouvant plus attendre ?

Mais la multiplication des débats et des processus initiés par les gouvernements successifs interroge, et ce alors que les contributions des scientifiques, de la société civile et de ces nouveaux processus de consultation citoyenne convergent à chaque fois sur une grande part des propositions.

C'est pourquoi nos associations du Groupe Environnement et Nature du CESE :

- Demandent dès la remise du rapport de la Convention, une analyse au fond de la part réelle d'innovation dans les mesures climatiques annoncées par les citoyens, en distinguant les mesures d'atténuation et d'adaptation climatique, et leurs conséquences en matière de justice sociale, explicitement citée dans la question posée.
- Demandent une évaluation indépendante et rigoureuse de l'ensemble de la démarche, tant sur le processus participatif que sur la nature des réponses apportées à la question posée, avec le recul méthodologique et l'absence de parti pris nécessaires. Cette évaluation est nécessaire pour que l'outil « Convention citoyenne » puisse s'inscrire également dans le cadre plus vaste de la participation du public à l'élaboration des décisions comme l'exige déjà l'article 7 de la Charte de l'environnement annexée à notre Constitution. Pour le domaine de l'environnement, de nombreux outils et institutions existent pour la consultation des citoyens ou de la société civile : CESE, CNDP, CNTE, CNML, CNA<sup>[2]</sup>, enquêtes publiques, débats publics, consultations en ligne ...

Ainsi le Groupe Environnement et Nature sera particulièrement attentif aux suites apportées par les pouvoirs publics aux avis de l'ensemble de la société, dont celle des 150 citoyens, face à l'urgence de la crise climatique actuelle et face aux crises sociale et économique post COVID. « Sans Filtre », avait dit le Président. Chiche !

[1]) Voir notamment : « L'adaptation de la France au changement climatique mondial », mai 2014 ; « Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques » (avril 2015) ; « La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France » (sept.2016) ; « Sciences et société, répondre ensemble aux enjeux climatiques » (octobre 2017) ; « Climat-Energie : la France doit se donner les moyens. Avis sur les projets de stratégie nationale bas-carbone et de programmation pluriannuelle de l'énergie » (avril 2019) ; « Climat, énergie, biodiversité : contribution du CESE à la Convention Citoyenne » (juillet 2019).

[2]) Respectivement : Conseil Economique, Social et Environnemental ; Commission Nationale du Débat Public ; Conseil National de la Transition Ecologique ; Conseil National de la Mer et des Littoraux ; Conseil National de l'Industrie.

## *Un syndicat lance un flot inouï d'insultes contre des opposants à l'épandage aérien de pesticides*

France Nature Environnement, 22 juin 2020

Insultes, accusations injustifiées, comparaison au nazisme, rhétorique guerrière... La réaction du Syndicat des Vignerons de l'Aude à un communiqué de France Nature Environnement Languedoc-Roussillon, l'Eccla et la Confédération paysanne de l'Aude se montre aussi disproportionnée qu'indigne pour la profession agricole. Motif de leur brûlot ? Un communiqué dans lequel les associations se sont opposées publiquement à l'épandage de certains pesticides par voie aérienne dans les départements de l'Aude et de l'Hérault. Cette dérogation au droit avait été accordée par l'État en mai 2020 pour les vignes des deux départements et ces associations en dénoncent l'illégalité. Face à une telle disproportion, le mouvement France Nature Environnement tient à exprimer son vif soutien aux associations visées et reproduit ici leur très juste appel.

### **Nous ne voulons pas la guerre, mais un autre modèle agricole**

Dans un communiqué du 4 juin, le Syndicat des Vignerons de l'Aude s'attaque violemment à l'association ECCLA, à la Confédération Paysanne et à France Nature Environnement car elles s'étaient publiquement opposées au traitement des vignes par hélicoptère dans l'Aude et l'Hérault. Selon le texte publié par ce syndicat intitulé « Comme en 40 : quand les écolos veulent la guerre », nous serions à l'origine du retard des décisions ministérielles autorisant l'usage de l'hélicoptère pour traiter la vigne. C'est nous prêter une influence que nous n'avons pas... Mais c'est surtout l'occasion de nous traiter de « chèvres », de « lobby écolo-bo-bio », pour finir par déclarer que « les écolos nous la jouent régime de Vichy » voir mieux : « comme en 40 ! les collabos sont de retour, à la solde de la nazi-écologie ».

### **Une communication guerrière**

Les sondages montrent que les Français sont très attachés à l'agriculture, mais ils sont tout aussi nombreux à souhaiter une agriculture à la fois productive et plus respectueuse de la nature et de la santé humaine. C'est ce pourquoi militent nos organisations depuis des années, et ce contre quoi se positionne publiquement le Syndicat des Vignerons de l'Aude dans son communiqué du 4 juin, avec une rhétorique guerrière, accumulant les procès d'intention, les caricatures et les insultes publiques.

### La viticulture audoise mérite une autre publicité

Ni le retour des traitements par hélicoptère, ni la recherche de boucs émissaires, ni la violence verbale, n'aideront la viticulture à faire face aux pressions qu'elle subit. Au contraire, ces agissements de la part de certains de ses représentants ne font que donner une image déplorable de toute la profession. Certains viticulteurs montrent que d'autres voies sont possibles, et ils méritent le respect. Les associations agréées pour la protection de la nature ont, quant à elles, toute légitimité pour exprimer leurs craintes d'une énième régression environnementale.

### Une stratégie qui questionne

Le lobbying forcené pour le retour des traitements par hélicoptère – qui « ne serait qu'un début » selon le syndicat – interroge sur ses priorités d'action face à la crise environnementale majeure que nous vivons. L'insulte faite à l'égard de toutes celles et ceux qui désirent un monde plus soucieux de la préservation de l'environnement, démontre quand à elle la légèreté avec laquelle les dirigeants de ce syndicat jouent avec l'image des appellations qu'ils sont censés défendre. La poursuite d'une telle stratégie risque de mener la viticulture audoise dans le mur, avec des impacts collatéraux sur l'économie locale, sur notre santé, et sur le vivant. **Nous, viticulteurs d'une autre sensibilité, citoyens soucieux de l'environnement, consommateurs, appelons non pas à la guerre, mais à un changement de ton et de priorités.**

### L'insulte de trop

Dans sa communication le Syndicat des Vignerons de l'Aude fait un parallèle entre les propos de Maryse Arditi incitant à la vigilance citoyenne, et le régime de Vichy, le nazisme et la collaboration pendant la seconde guerre mondiale. Or nous n'avons jamais appelé à la violence – encore moins à la solution finale – pour les tenants de la viticulture intensive, et il faut être aveugle pour confondre le droit à l'information des riverains, ou nos activités de lanceurs d'alerte, avec la collaboration sous le régime nazi.

Ce type de propos désignant nommément une personne qui, de notoriété publique, a vécu la chasse aux juifs pendant la guerre, et dont le père est mort en déportation, ne peut être accepté et doit être puni fermement. C'est pourquoi une plainte a été déposée afin qu'une enquête soit menée et que le ou les responsable(s) de ces propos soi(en)t identifié(s) et mis en examen.

*« Qu'on nous donne des noms d'oiseaux, ça arrive et nous en avons vu d'autres. Mais là, il y a des propos qui dépassent gravement les limites de la polémique acceptable. Je ne crois pas qu'on puisse grand-chose pour l'auteur de ce torchon, en revanche, je souhaite dire aux viticulteurs de l'Aude que nous sommes nous aussi très inquiets des effets délétères du libéralisme mondialisé sur la viticulture, tout autant que sur l'environnement. Je ne crois pas, en revanche, que le retour des hélicoptères pour traiter les vignes soit la priorité qui mérite une telle mobilisation et une telle outrance. Si telle est la direction que vous souhaitez prendre, nous serons évidemment sur le chemin car cette direction est diamétralement opposée à nos aspirations, qui sont aussi celles majoritaires dans la société. Quoi qu'il en soit, dans ces temps incertains, il est important de garder son sang-froid dans la confrontation des idées, tout autant que de ne pas oublier ce qui nous rassemble. »*

**Simon Popy, Président de France Nature Environnement Languedoc-Roussillon**

*« Ce communiqué montre que les auteurs ne connaissent pas les sujets qu'ils évoquent. Écrire que les écolos veulent délocaliser l'agriculture française en Amérique du Sud, c'est oublier que les écologistes ont été à l'avant-garde de toutes les bagarres contre les accords de libre-échange, que ce soit le MERCOSUR ou le CETA, aux côtés de nombreuses organisations agricoles, en particulier la Confédération Paysanne, mais pas toutes... il est vrai. »*

**Maryse Arditi, Présidente d'ECCLA**

« Le brûlot irresponsable que diffuse le Syndicat des Vignerons de l'Aude est une lamentable illustration de l'effet de projection par ses auteurs de leurs propres turpitudes. Plus qu'une attaque de bas étage et une tentative d'exacerber les tensions dans notre profession en désignant opportunément des boucs émissaires, c'est une insulte aux vignerons de notre département, une atteinte à l'honneur et à la mémoire de nos aînés qui ont vécu les sombres années 40 et pour certains ont donné leur vie pour les surmonter. Les défis auxquels est confrontée la viticulture et les vignerons paysans de notre région sont d'une autre dimension que les polémiques indignes d'un syndicat qui se dit majoritaire et ne représente plus que les intérêts corporatistes d'une petite minorité inféodée à un modèle industriel obsolète. La Confédération Paysanne entend effectivement œuvrer à une réorientation stratégique pour un partage équitable de la valeur de nos vignobles. »

## La Confédération Paysanne de l'Aude

NDLR : Ecologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA)

**Rejoignez-nous !**

Adhésion individuelle : [Bulletin d'adhésion individuelle 2020](#)

Adhésion associative : [Bulletin d'adhésion associative 2020](#)

## Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

## Contactez-nous

Par mail : [fne77@orange.fr](mailto:fne77@orange.fr)

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur

77240 Vert-Saint-Denis

## Consultez

[Notre blog](#)



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE



Maison forestière de Bréviande